



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Acceptation d'un don de matériels informatiques au bénéfice de l'IUT de Toulouse.

Conseil d'administration du 3 juin 2024

Délibération 2024/06/CA-109

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ACCEPTE le don de matériels informatiques par la société ARTERRIS au bénéfice de l'IUT de Toulouse pour une valeur totale de 6 000€ (liste jointe à la présente délibération).

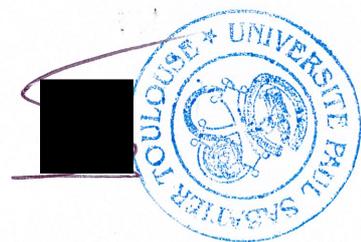
Toulouse le 3 juin 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

..... **7 juin 2024**



Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier

118 route de Narbonne

31062 Toulouse cedex 9

www.univ-tlse3.fr

Cession à titre gratuit de matériel informatique par la société ARTERRIS

Numéro de série	Description complète du matériel
3456716006	Serveur DELL PowerEdge R730 (valeur résiduelle : 1 000,00 €)
7749814502	Serveur DELL PowerEdge R730 (valeur résiduelle : 1 000,00 €)
25224539366	Serveur DELL PowerEdge R730 (valeur résiduelle : 1 000,00 €)
36108451046	Serveur DELL PowerEdge R730 (valeur résiduelle : 1 000,00 €)
7810280678	Serveur DELL PowerEdge R730 (valeur résiduelle : 1 000,00 €)
20750042342	Serveur DELL PowerEdge R730 (valeur résiduelle : 1 000,00 €)